



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

## SEANCE DU 24 FEVRIER 2010

Le vingt quatre février deux mil dix, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : LEVILLAIN Landry CHAUVEAU Jacky, COULON Maryvonne, MARICHAL Benoît, HAMET Jérôme, LABASQUE Guy, AVALLART Pierre, MARTIN Jean-Pierre, MAHIEU Céline, DE PRAETER Betty, HENOCH Frédérique, ORHON Marie-Françoise LEBANNIER Jacky, HUAULMÉ Didier, formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : Mr Christophe BESNIER  
Mr Landry LEVILLAIN a été élu secrétaire.

### APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2009

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire interroge les élus s'ils acceptent de traiter en questions diverses :  
Elaboration d'un livret des associations locales avec encart publicitaire proposé aux entreprises.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de traiter cette question.

### ACHAT PARCELLE RUE DE LA GARE

Lors de la réunion du 22 octobre Le Conseil avait chargé le Maire d'engager les négociations pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 137 de 667m<sup>2</sup> appartenant aux héritiers de Mr et Mme FOULON

Maître GUEDON notaire, chargé de la succession de Mr Mme FOULON a fait savoir que les héritiers maintiennent leur décision de vendre cette parcelle.

Vu la requête des héritiers de Mr et Mme FOULON

Considérant que cette parcelle s'intégrera dans un futur projet d'urbanisation,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré propose une offre d'achat à 1,50 € net le mètre carré et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches pour effectuer cette transaction.

### MODIFICATION ET REVISIONS SIMPLIFIEES DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 décembre 2008 a décidé d'engager la mise en révision du PLU prévoyant l'extension de zones constructibles l'ajustement de certaines zones et la protection du maillage bocager.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Ce dernier point demandant une plus longue réflexion sera examiné dans le cadre d'une autre procédure de modification ou révision du PLU.

Vu la décision du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2008,

Vu le retrait, dans cette procédure, du projet relatif à la protection du maillage bocager ,  
Considérant qu'il convient de redéfinir clairement les intitulés des différents dossiers traités lors de cette étude ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de lister les dossiers qui seront soumis aux enquêtes publiques conjointes comme suit :

- Modification n° 2 : prise en compte canalisation gaz et évolution du règlement
- Révision 3 : Extension zone d'activité
- Révision 4 : extension zone d'habitat secteur de l'Enjugeraie
- Révision 5 : Intérêt général - Prise en compte des activités artisanales sur le territoire de la commune
- Révision 6 : Intérêt général - Evolution du zonage pour le maintien de la population et prise en compte du bâti en zone rurale
- Révision 7 : Réflexion sur les abords de l'agglomération entraînant un ajustement de la zone urbaine

Monsieur le Maire signale que l'enquête publique se déroulera du 27 février au 29 mars 2010.

Remarques d'un élu :

Zone d'activités du Poteau : y a t'il intérêt de laisser la possibilité de construire des bâtiments à vocation industrielle ?

Cette possibilité est extrêmement réduite, cette zone est susceptible de recevoir des activités à vocation artisanale, commerciale, tertiaire ou industrielle, le volet paysager devra être un élément déterminant dans l'aménagement.

les dossiers ont été étudiés par les 2 commissions ad hoc mais pas par l'ensemble des élus.

Sur ce point il est indiqué qu'une réunion avec l'ensemble des élus est tout à fait envisageable au cours de l'enquête publique pour apporter une plus large information.

#### MODIFICATION TARIFS ASSAINISSEMENT ANNEE 2010

Les tarifs 2010 des services communaux ont été fixés lors de la réunion du 24/10/2009

Concernant le forfait au semestre il convient toutefois de modifier le montant erroné de 13,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 16,50€ le forfait au semestre pour les consommations d'eau de l'année 2010.

Le prix du m3 d'eau consommé est maintenu à 1,22 €.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

## CONVENTION ATESAT

En 2004 la commune de Bouère a signé une convention avec la Direction Départementale de l'Équipement pour une Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire ;

Cette mission d'assistance comprend notamment :

L'étude de projets portant sur :

- Les équipements publics (bâtiments ou espaces publics)
- l'amélioration des modes de déplacement
- les opérations d'urbanisme
- l'habitat

L'assistance et conseil dans le domaine de la voirie :

- entretien et réparations
- étude et programmation de travaux
- passation des marchés

et porte dorénavant sur les projets de développement durable des collectivités dans le cadre de l'engagement de l'État sur le Grenelle de l'Environnement.

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé sa reconduction ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en dates des 30 janvier 2004 et 8 février 2007

Vu la convention signée le 9 février 2004 et renouvelée le 8 février 2007

Considérant que cette mission d'assistance technique doit être maintenue,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de la renouveler et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Pierre AVALLART 2<sup>o</sup> adjoint , à signer la nouvelle convention présentée par la Direction Départementale du Territoire qui se substitue à Direction Départementale de l'Équipement suite à la réorganisation des services de l'État.

CREATION POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>o</sup> CLASSE



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Lors de la réunion du 10 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'adjoint administratif 1<sup>o</sup> classe avec suppression du poste d'adjoint administratif 2<sup>o</sup> classe.

Dans cette procédure l'avis du Comité Technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique était sollicité.

Celui-ci ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal réaffirme sa décision de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ce poste d'adjoint administratif 1<sup>o</sup> classe à temps incomplet à raison de 11 heures par semaine avec suppression à cette même date du poste d'adjoint administratif 2<sup>o</sup> classe.

### CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX

La MSA ayant renoncé à assurer le service de médecine professionnelle auprès des agents de la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en partenariat avec le Conseil Général vient de créer un pôle médical pour l'ensemble des personnels territoriaux de la Mayenne.

Pour bénéficier de ce service, le centre de gestion propose aux collectivités une convention d'adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 portant sur les compétences de l'autorité territoriale en matière d'administration générale de la commune,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 108 et 136,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 23,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 26 novembre 2009 par laquelle le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, a décidé de la création du pôle "Santé Professionnelle des Agents Territoriaux" (SPAT), fixé les modalités d'intervention et le coût d'adhésion,

Considérant que l'adhésion au SPAT permet à l'autorité territoriale de se prémunir face à ses obligations d'employeur en matière d'hygiène et de sécurité de ses agents,



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Considérant que l'équipe pluridisciplinaire du SPAT, par son approche d'expert en matière d'hygiène et sécurité au travail, est à même d'accompagner les pratiques professionnelles de nos agents, en fonction des diagnostics qu'elle aura posés sur leurs conditions de travail,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Objet

La commune décide d'adhérer au Pôle Santé Professionnelle des Agents Territoriaux (SPAT), service mis en place par le CDG 53 en partenariat avec le Conseil général de la Mayenne. En conséquence, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion qui sera annexée à la présente délibération.

Article 2 : Exécution

Monsieur le Maire et Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat.

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Deux déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie les 23 et 29 janvier 2010:

- Propriété de Mr et Mme BRECHETEAU Marc Impasse de la Mathuraiserie
- Propriété de Mr et Mme GOHIER Patrice 7 Place de la Poste.

ont fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain

## QUESTIONS DIVERSES

Elaboration d'un livret des associations locales avec encart publicitaire proposé aux entreprises.

Afin de dynamiser le tissu associatif local et d'apporter toutes les informations auprès de la population, la commission Vie associative - Communication élabore un livret répertoriant pour chaque association ses coordonnées, activités, manifestations etc....

Ces fiches seront regroupées dans une plaquette « sponsorisée » par des sociétés ou entreprises.

La Commission propose un tarif de 50 € par encart publicitaire .



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Le Conseil Municipal valide le projet de la commission Vie Associative Communication Et autorise Monsieur le Maire à encaisser la somme de 50 € auprès des entreprises qui adhéreront à ce dispositif.

### Bulletin municipal

Parution prévue fin mars

### Manifestations

#### Festival de Jazz

Pour la première fois, Bouère accueillera un spectacle dans le cadre du festival de Jazz organisé par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Date : samedi 15 mai

Lieu : parc du Château de la Grande Sévaudière.

Un atelier jeunes participera également à cette manifestation.

#### Fête de la Musique

Organisé par la Communauté de Communes dans le cadre de la fête de la musique un concert se déroulera au plan d'eau de Daviers samedi 19 juin.

#### Rencontre de jeunes 12/17ans

Landry LEVILLAIN et Maryvonne COULON ont rencontré des jeunes à la mairie samedi 13 février 2010.

2 référentes ont été désignées pour recenser tous les jeunes 12/17 ans de la commune . le but étant de connaître leurs attentes en termes d'animations, rencontres, activités ... et créer ainsi une nouvelle dynamique autour de ce groupe.

#### Troc 'Jardin

Date retenue : dimanche 23 mai

Animations envisagées : balades en carriole, pêche, et aussi course à la brouette.

#### TNT (Télévision Numérique Terrestre)

Comme annoncé, en mai prochain la réception des chaînes de télévision sur la région se fera par système numérique et non plus analogique.

Chaque foyer recevra 18 chaînes.

Pour rappeler auprès des personnes âgées les conditions et démarches à suivre et leur apporter conseils comme de faire appel éventuellement à un voisin ou un proche, se méfier des offres commerciales abusives etc.. la municipalité souhaite leur apporter une information lors d'une rencontre du club des Aînés un mercredi après-midi.

#### Journée portes ouvertes



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Mr le Maire remet à chaque élu une invitation de la SARL COULON - Entreprise de travaux agricoles qui organise avec la participation des Entrepreneurs des Territoires de la Mayenne une journée portes ouvertes vendredi 19 mars de 10h-18h00.

L'ensemble des élus étant convié à cette rencontre.

Prochaines réunions :

- SIVOS : mardi 2 mars à 18h30
- Conseil Municipal jeudi 25 mars à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.